

ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE DES EMPLOYÉS EN ASSURANCES SOCIALES (ANEAS)

Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2024

Membres du comité présent(e)s :

- Mme Graziella Di Munno
- Mme Émilie Comte
- Mme Nadia Cutro
- Mme Sybille Von Allmen
- M. Matthieu Liengme

Membres de l'ANEAS présent(e)s :

- Mme Marjorie Choffat
- M. Sandro Daina
- Mme Valérie Jacot
- M. René Tanner

Membres excusé(e)s :

- M. Sébastien Chapatte
- Mme Claudia Forlesi
- Mme Valérie Garcia
- M. Philipp Gloor
- M. Cédric Mermod
- Mme Angélique Nussbaumer
- M. Patrick Schneiter
- Mme Sara Ripamonti
- Mme Anouk Steiner
- Mme Gaëlle Venzin Liengme
- M. François Wagner

Rédacteur du procès-verbal : Mme Nadia Cutro

1. Accueil et présences

M. Liengme ouvre la 50^e assemblée générale de l'ANEAS à 18h et salue la venue des participant(e)s.

Il rappelle l'ordre du jour qui a été fixé et demande aux participant(e)s si celui-ci appelle des remarques ou des demandes de modifications, ce qui n'est pas le cas.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2023 n'appelle aucun commentaire et est accepté.

3. Rapport du comité

Présenté par M. Liengme :

Le comité de l'ANEAS s'est réuni 5 fois en présentiel entre les mois de juin 2023 et mai 2024 sans compter les nombreux échanges par courriel ou autres messages par applications mobiles interposées.

Cadeaux aux lauréats

Pour les lauréats 2023, l'ANEAS a décidé d'innover et de changer le format du cadeau. En effet, un bon auprès d'une grande enseigne du commerce de détail a été préféré au traditionnel un panier garni. Ce choix a été dicté par la commodité organisationnelle et la réduction des frais postaux. Néanmoins, l'impression des cartes de voeux jointes audit bon a été déléguée aux ateliers Arihane dont la qualité de travail est encore une fois louée par le comité.

Événements organisés par le comité

Selon les perspectives et souhaits exprimés lors des précédentes Assemblées, notre comité tente de maintenir le cap de la dynamisation de l'Association en organisant des événements ponctuels pour les membres et non-membres.

Nous sommes heureux de vous informer que nous avons pu proposer l'évènement suivant ainsi que d'autres qui sont en cours de préparation :

Comme annoncé, nous avons pu proposer à nos membres ainsi qu'à de nombreux non-membres un **Séminaire axé sur l'AVS et LPP 2021** qui s'est déroulé le 19 octobre 2023 à l'Hôtel Beau-Rivage à Neuchâtel en abordant les thèmes des réformes AVS21 et LPP21 (objectifs, principales modifications, etc.) et de la flexibilisation de la retraite (anticipation, ajournement de la rente et impacts sur le 1er et 2e pilier). Nous avons d'ailleurs étendu la prospection aux PME de la région afin de diversifier notre portefeuille de membres, mais nous avons été déçus par le peu d'intérêts de ces dernières malgré le sujet très intéressant.

Grande nouveauté, nous avons décidé d'innover en l'organisant sur un après-midi pendant un jour de semaine, le jeudi en l'occurrence (de 14h00 à 18h00, apéritif de fin de formation inclus) et le succès a de nouveau été au rendez-vous avec 38 participants qui ont été enchantés par la qualité des informations transmises par nos intervenants (Messieurs Patrick Schneiter, Pierre Dupuis et François Braun). De nombreux retours positifs nous ont été transmis.

Nous avons renoncé cette année à l'organisation d'un **Séminaire de formation** au sujet des "Nouveautés et changements à venir en matière d'assurances sociales" car

le nombre des modifications n'étaient pas légion et surtout parce que son organisation aurait été compliquée à mettre en place compte tenu de la proximité temporelle du séminaire AVS et LPP 2021.

Il avait été évoqué lors de la précédente Assemblée de pérenniser ce genre de séminaire et cette volonté reste intacte. Il n'est dès lors pas exclu que nous nous lancions l'année prochaine dans l'organisation d'une journée consacrée aux nouveautés asséurologiques.

Pour mémoire, le **séminaire "politique familiale"** qui devait se dérouler au mois de novembre 2022 sous forme de débat ne sera vraisemblablement pas repourvu et définitivement annulé.

Nous avons également le plaisir de vous informer qu'un nouveau séminaire sera coorganisé avec la CCNC (le 3 octobre 2024) et dont le thème portera principalement sur l'adaptabilité de notre système de retraite aux défis sociétaux futurs majeurs (vieillesse de la population, volatilité des employés, financement, etc.), mais de plus amples informations seront transmises prochainement par voie électronique.

Autre innovation, prévue cette fois-ci pour l'année 2025, nous allons organiser une visite guidée du bâtiment de l'OAI NE incluant une intervention d'employés de cette Office sur une thématique à définir. Tout comme le séminaire d'octobre 2024, les informations seront transmises en temps voulu.

Ces différentes activités sont venues s'ajouter aux habituels et très demandés cours de spécialiste et le séminaire de révision (voir rapport spécifique de la responsable formation Madame G. Di Munno).

Mise à jour de notre page LinkedIn

Dans la continuité de notre annonce de l'année passée et toujours dans le but de se faire connaître, notre comité a créé une page LinkedIn afin de proposer du contenu en lien avec les assurances sociales (propres publications, redirection sur d'autres pages, etc.).

Nous vous invitons donc toutes et tous à nous suivre et de faire savoir à vos connaissances que ce compte existe !

Site Internet

La gestion du site Internet à l'ORIF de Pomy est reconduite et la stabilité du site est désormais optimale sans aucune difficulté technique (sa mise à jour se faisant régulièrement). Il est néanmoins étudié la possibilité d'introduire une identification à double facteur au niveau des formulaires afin de régler la problématique des nombreux spams réceptionnés dans notre boîte mail et d'alimenter régulièrement l'espace "membres" pour inciter à la création de compte par nos membres (trop peu en possède un actuellement).

Perspectives 2024-2025

A l'instar de l'année passée, le comité compte poursuivre la dynamisation de la vie de l'association en apportant de réelles plus-values pour les membres en maintenant sa

volonté de mettre sur pied des séminaires à intervalles réguliers (1 à 2 par année car plus serait compliqué au vu du temps pris pour l'organisation).

Rapport de la responsable de la formation

Mme Graziella Di Munno annonce avoir 26 inscrits pour le cours de spécialiste en assurances sociales, volée 2024-2025.

Le séminaire 2025 compte déjà 25 inscrits, c'est un événement rare. Cela veut dire que la quasi-totalité de la classe veut suivre le séminaire.

Un changement au niveau des cours sur la LAMal est à prévoir mais les futurs intervenants sont déjà trouvés. C'est également le cas pour le cours de la LAVI, M. Robert souhaitant arrêter, mais un nouvel intervenant a déjà été proposé.

Comme discuté précédemment, la convention avec la HEG a été revue avec le responsable de l'école. Cette convention semblait désuète et le comité souhaitait ajuster certains points. La direction de l'école n'a pas vu d'un bon œil notre démarche de vouloir assumer tant les pertes (50/50) que les bénéfiques, et ceci dès le premier inscrit. Il semblerait que le cours de généraliste en assurances sociales n'appartient pas à l'ANEAS et si nous souhaitions poursuivre notre démarche, celle-ci serait retirer de la convention tenue avec notre association.

Sans aucune preuve ni documentation prouvant la propriété de la formation et suite à divers échanges difficiles, l'ANEAS a accepté le statut quo.

Les attestations d'études étaient préalablement imprimées et transmises par Mme Graziella Di Munno, à l'avenir, le secrétariat de l'HEG se chargera de ces transmissions. L'entente avec le secrétariat que l'HEG est excellente.

4. Rapports de la caissière et des vérificateurs de comptes

Mme Émilie Comte annonce que la vérification des comptes s'est déroulée le 18 avril en présence de M. Tanner et M. Schneider qu'elle remercie de leur travail. Elle présente les comptes de l'exercice 2023, qui se résument comme suit :

Solde du compte au 01.01.2023 : **155'996.61**

Recettes :

Cotisations individuelles encaissées en 2023 : 7'160.00

Cotisations collectives encaissées en 2023 : 1'200.00

Parts au bénéfice des formations HEG : 14'444.00

Dépenses :

Cotisations FEAS :	- 880.00
Frais AG	- 495.00
Conférences	- 8'419.70
Frais généraux comité :	- 1'200.00
Gestion association	- 3'869.95
Frais gestion du site :	- 420.00
Impôts Comm/Cant/Ecclesi	- 294.95
Frais CCP :	- 121.60

Solde du compte au 31.12.2023 : **163'099.41**

Augmentation du compte en 2023 : **7'102.80**

Mme Emilie Comte précise en outre qu'au 31 décembre 2023, l'ANEAS comptait 74 membres individuels et 5 membres collectifs.

En 2023, l'association a vu ses membres collectifs augmentés grâce au séminaire de février 2023.

Au nom des vérificateurs de comptes, M. René Tanner précise que la vérification des comptes s'est tenue le 18 avril 2023. Il confirme que les comptes ont été régulièrement tenus et que chaque opération est correctement justifiée, si bien que les vérificateurs de comptes recommandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2023 et d'en donner décharge au comité.

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2023 et en donne décharge au comité.

L'assemblée générale reconduit M. René Tanner en qualité de vérificateur de comptes pour l'exercice 2024 et nomme Mme Valérie Jacot qui s'annonce volontiers pour succéder à Patrick Schneiter.

5. Démission et élection des membres du comité

Mme Valérie Garcia a annoncé sa démission en fin d'année 2023. Le comité la remercie pour son travail.

Mme Sybille Von Allmen, ancienne lauréate de la formation 2022-2023, souhaite intégrer l'association. Son élection est approuvée par l'assemblée.

Mme Graziella Di Munno, Mme Émilie Comte, M. Mathieu Liengme, Mme Nadia Cutro et M. Jonathan Vivarelli se portent candidat(e)s à leur réélection au comité et l'assemblée générale réélit ces membres au comité pour l'année 2024.

6. Divers

Mme Emilie Comte (caissière) souhaite ajouter 1 point aux statuts et 1 point au règlement des frais.

En résumé, chaque membre du comité doit payer pour être bénévole au comité de l'ANEAS, ceci n'étant pas logique, Mme Comte énonce la modification des articles suivants :

Art. 22bis

Les membres du comité sont dispensés de la cotisation annuelle durant toute la durée de leur mandat. Dès la fin de leur mandat, ils sont automatiquement considérés comme membre de l'association et seront dès lors à nouveau soumis à la cotisation annuelle.

Article complémentaire à ajouter au règlement des frais :

Art. 4

Lorsqu'un membre du comité représente l'ANEAS durant plus de 5 heures consécutives (temps de trajet inclus) lors d'événements externes à l'association, il a droit à une indemnité de CHF 200.00, frais de repas inclus.

Les frais de déplacement peuvent être ajoutés en sus de l'indemnité de représentation externe.

M. Daina propose de supprimer la notion des heures et de fixer l'indemnité de CHF 200.00 à chaque représentation externe par les membres de l'ANEAS. Elle propose de supprimer le « temps de trajet inclus » et d'ajouter l'indemnisation des frais de déplacements.

M. Tanner demande comment s'organise la remise des diplômes lorsque celle-ci devra être mise en place par l'association de Neuchâtel. Mme Di Munno explique ce qui est généralement organisé. Les réflexions sont soulevées quant à ce que nous prévoyons en 2024.

La liste des coûts est planifiée par l'association romande et celle-ci refacture selon le nombre de lauréat par canton.

La modification du règlement des frais et des statuts est acceptée à l'unanimité des membres présents. Ce point pouvant appelé certaines remarques, il pourra être repris à la prochaine assemblée générale, si des avis contraires interviendraient.

Mme Jacot annonce qu'elle n'arrive pas à se connecter à son espace membre. M. Liengme explique que Mme doit créer un compte et qu'ensuite une manœuvre doit être officiée par le gestionnaire du site.

Mme Jacot se souvient que OAI était une des formations les plus corsées. Elle informe qu'à Lausanne, des formations sont mises sur pied et celles-ci permettent d'être bien informées et de suivre les nouveautés des assurances sociales.

Elle souhaite participer au cours « prestations complémentaires » que l'HEG propose en lien avec le brevet, et demande comment elle doit procéder pour s'annoncer. Mme Graziella Di Munno lui répond qu'elle doit s'annoncer au secrétariat de l'HEG pour s'y inscrire en s'annonçant comme membre de l'ANEAS pour bénéficier de la gratuité.

Mme Emilie Comte relève une remarque de M. Schneiter quant à l'invitation des enseignants lors de la remise des brevets. Il semblerait que dernièrement, il n'ait plus été convié. Ceci est à corriger.

M. Liengme rappelle que les participant(e)s sont cordialement invité(e)s à rejoindre les membres du comité pour le repas qui suivra l'assemblée générale et qui sera servi au restaurant Le Fiorello.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée générale est levée à 19h10.

06.06.2024 / Nadia Cutro